

# Culture en milieu pénitentiaire – Lundi 22 juin 2020

Quelles conditions pour la reprise d'activités pour ce champ d'activités ?

1. **Présentation synthétique** des mesures en vigueur, des dispositifs en cours, et des innovations mises en œuvre dans la Ligue ou à l'extérieur
2. **Diagnostic de la situation** de chaque fédération, union régionale ou réseau : nature précise des difficultés rencontrées, évaluation des craintes sur la poursuite ou la reprise d'activités comme sur l'emploi, relations avec les partenaires de vos actions, déterminations des aides que le Centre Confédéral pourrait mettre en œuvre,...
3. **Constitution d'un recueil** des craintes et risques liés à la situation, des pratiques recommandées, des innovations, et des sollicitations d'aide auprès du Centre Confédéral

# Culture en milieu pénitentiaire – Lundi 22 juin 2020

Quelles conditions pour la reprise d'activités pour ce champ d'activités ?

- 1. Présentation synthétique** des mesures en vigueur, des dispositifs en cours, et des innovations mises en œuvre dans la Ligue ou à l'extérieur

[Note de la DAP](#) relative à la seconde phase du déconfinement au niveau des structures de l'AP – 2 juin

- Les activités culturelles peu évoquées
- Aucune mention des bibliothèques
- Libre appréciation des établissements et des SPIP
- En attente d'une nouvelle note le 22 juin

# Culture en milieu pénitentiaire – Lundi 22 juin 2020

Quelles conditions pour la reprise d'activités pour ce champ d'activités ?

« Certaines activités peuvent reprendre, très progressivement, durant la seconde phase du déconfinement, dans le respect des règles sanitaires, des capacités d'organisation des établissements, des disponibilités des partenaires qui animent les activités et enfin, du caractère plus ou moins prioritaire des activités au regard des besoins de la population pénale. [...] **La seconde phase du déconfinement doit permettre par ailleurs de préparer la reprise de certaines activités socio-culturelles ; cette reprise ne peut être que progressive à compter du 2 juin** et, en tout état de cause, effective qu'en zone verte. Ces activités seront organisées par le SPIP et les coordinateurs culturels ou coordinateurs d'activités, en lien avec les intervenants extérieurs, selon un calendrier qui tiendra compte des effectifs disponibles des établissements et du respect des règles sanitaires. »

# Culture en milieu pénitentiaire – Lundi 22 juin 2020

Quelles conditions pour la reprise d'activités pour ce champ d'activités ?

Ce que l'on sait :

- **Les activités impliquant des contacts physiques ou ne permettant pas la distanciation physique ne peuvent notamment pas être autorisées.**
- Attestation sur l'honneur des intervenants
- Respects des gestes barrières
- Masques pour les intervenants ( Ligue / structure culturelles)
- Masques pour les détenus non garantis

# Culture en milieu pénitentiaire – Lundi 22 juin 2020

Quelles conditions pour la reprise d'activités pour ce champ d'activités ?

## Conséquences :

- Une reprise disparate sur le territoire –
- En attente fin juin
- Reprise début septembre – problème de concentration

## Des initiatives propres à chaque établissement / région etc :

- Protocole interne CPRV
- Protocole bibliothèque UR PDL



# Culture en milieu pénitentiaire – Lundi 22 juin 2020

Quelles conditions pour la reprise d'activités pour ce champ d'activités ?

## 2. Diagnostic de la situation

### Comprendre les enjeux et les risques liés à la situation

- Nature des **difficultés rencontrées**
- Evaluation des **craintes** sur la poursuite ou la reprise d'activités (sur l'emploi, sur la motivation des élus et partenaires, sur l'utilisation d'équipements publics, sur les dispositifs, etc.)
- Relations avec **les partenaires de vos actions** (dialogue interrompu ou non ; maintien ou non des financements ; sollicitations dans le cadre de dispositifs, etc...)
- Déterminations des **aides que le Centre Confédéral pourrait mettre en œuvre**

# Culture en milieu pénitentiaire – Lundi 22 juin 2020

Quelles conditions pour la reprise d'activités pour ce champ d'activités ?

## 3. Recueil des recommandations et sollicitations

**Sauvegarder notre capacité d'intervention dans le domaine de l'EAC**

**Il s'agit d'une page blanche !  
A nous de l'écrire collectivement...**

# Culture en milieu pénitentiaire – Lundi 22 juin 2020

Quelles conditions pour la reprise d'activités pour ce champ d'activités ?

Retrouvez l'ensemble des textes officiels, contributions, calendrier et enregistrement des visioconférences, etc. sur Ligue&vous :

<https://laligue.org/culture-3/>